

INFORMATIONS RESTAURANT SCOLAIRE

RAPPEL

Afin de faciliter la gestion des repas scolaires, les parents dont les enfants utilisent régulièrement ce service, pourront les inscrire pour toute l'année scolaire.

Ils auront également la possibilité d'annuler leur inscription, soit ponctuellement, soit définitivement, par courrier, adressé à Monsieur le Maire ou par téléphone au service des affaires scolaires (☎ : 05-58-72-70-67).

Pour une inscription à la semaine, il est nécessaire :

- de s'inscrire **tous les jeudis** sur la fiche prévue à cet effet.
- lors des petites vacances scolaires, la réservation s'effectue le dernier jour d'école pour la semaine de la rentrée scolaire suivante.
- si l'enfant est malade le jeudi, jour de réservation, les parents communiqueront **le jour même** les dates de présence au restaurant scolaire de la semaine suivante au service des affaires scolaires.

En cas d'absence de l'enfant, les conditions de remboursement mentionnées à l'article 10B du règlement intérieur restent d'actualité.

Il est rappelé que les enfants non inscrits, **ne seront plus acceptés** au restaurant scolaire **qu'à titre exceptionnel**.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous pris d'agréer, l'expression de mes sincères salutations.



L'Adjoint à la Famille et à l'Education,


Maylis LIAUNET